

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la commune de Marans a confié à la Communauté de Communes Aunis Atlantique la réalisation de l'inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Le prestataire, l'UNIMA est chargé de réaliser une expertise de terrain et la concertation autour de cette étude. La cellule animation du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin accompagne la commune dans cette démarche.

Une démarche participative

Un groupe d'acteurs a été constitué, réunissant des élus, les agriculteurs, les chasseurs, les associations locales de pêche, les randonneurs et associations de protection de la nature.

Plusieurs réunions sont organisées en décembre 2017 pour présenter la méthode d'inventaire (critères, etc.) et l'intérêt des zones humides.

Répondre à une double attente

La commune a voulu engager cet inventaire pour alimenter la connaissance du territoire. L'aspect « zones humides » va donc permettre de compléter le diagnostic territorial dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Également, cette étude est demandée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin. La prise en compte de ces espaces est importante, entre autres, pour le bon fonctionnement du bassin versant et la qualité de l'eau.

À venir

Après le passage sur le terrain du prestataire courant 2018, une cartographie sera déposée en Mairie pour consultation de la population.

Ensuite, le bilan de l'inventaire sera présenté au groupe d'acteurs locaux qui en vérifiera la consistance.

Le bilan sera transmis au conseil municipal afin que celui-ci en prenne connaissance.

Face aux résultats de cette étude, la commune devra prendre les bonnes décisions pour la préservation de ces espaces.